



Formation Vendredi 14 juin 2024 Pôle Droit Social



**Eléments non contractuels de la rémunération
(épargne salariale, intéressement, participation après
la loi sur le partage de la valeur)**



Formateurs

Monsieur Jean-Philippe LIEUTIER, Maître de conférences à l'université de Rouen-Normandie.

Monsieur Adrien BILLAUX, Juriste droit social et paie.

Programme établi pour l'Association Alta-Juris International en collaboration avec Maître Hubert EVRARD, Avocat, Responsable pédagogique



Objectifs

A l'issue de la journée de formation, les stagiaires connaîtront les différents dispositifs d'épargne salariale (des règles sur leur mise en place à celles sur leur régime fiscal et social)

Et seront en capacité de les mettre en application .

Méthode pédagogique

Formation associant les aspects théoriques et les implications pratiques

Petit groupe (maximum 20 participants), présentiel, pédagogie expositive



Outils pédagogiques

Support pédagogique édité est distribué avant la formation

Moyens techniques : Salle de formation adaptée, vidéo projecteur, Paper Board

Les formateurs créent un support pédagogique Powerpoint. Celui-ci est projeté sur écran. Des mini cas pratiques seront proposées durant la journée ainsi que des questionnaires « vrai ou faux ».

Modalités d'évaluation

Questionnaire de satisfaction

Attestation de suivi

Auto-évaluation



Alta-Juris International

2 rue de Penthièvre

75008 PARIS

Tél : 01.53.04.08.85

Email : altajuris@altajuris.com

Site Internet : www.altajuris.com

Identifiant SIRET : 438 324 204 00041

Organisme de formation : Certifié QUALIOP1 sous le numero F1612

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11755278475 auprès du Préfet de région d'Ile-de-France

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Public

Avocat et/ou Juriste spécialisé,
Avocat et/ou Juriste généraliste

**Prérequis**

Des connaissances préalables en droit du travail et/ou en matière d'épargne salariale sont souhaitables.

- Penser à apporter une calculatrice

**Date, heures, lieu**

Vendredi 14 juin 2024
De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h



Siège Alta-Juris International
2 rue de Penthièvre – 75008 PARIS

**Tarif**

Voir la Convention de Formation

Informations

ALTA-JURIS INTERNATIONAL
2 rue de Penthièvre
75008 PARIS



Tel : 01.53.04.08.85
Mail : altajuris@altajuris.com

**Introduction (1h)**

- Le contexte : demande d'augmentation de pouvoir d'achat en période d'inflation, accord national interprofessionnel (ANI) relatif au partage de la valeur en entreprise du 10 février et adoption de la loi n° 2023-1107 du 29 novembre 2023 qui en assure la transposition.
- Les notions : épargne salariale, partage de la valeur ajoutée

1^{ère} partie : Points communs entre les différents dispositifs d'épargne salariale (1 h)

- Inscription dans une logique commune de participation financière
- Principe des caractères collectif et aléatoire des différents dispositifs
- Livret d'épargne salariale
- Rôles des représentants du personnel et de l'autorité administrative

2^{ème} partie : Présentation séparée des principaux dispositifs d'épargne salariale (5h)**Chapitre 1 : L'intéressement**

- Mise en place ♦ Bénéficiaires
- Calcul et répartition

Chapitre 2 : La participation aux résultats de l'entreprise

- Mise en place ♦ Bénéficiaires
- Calcul et répartition

Chapitre 3 : Le régime fiscal et social de l'intéressement et de la participation

- Un régime fiscal et social de faveur ♦ Régime fiscal
- CSG et CRDS ♦ Forfait social

Chapitre 4 : Les plans d'épargne salariale (plan d'épargne d'entreprise, plan d'épargne de groupe...)

- Définition et variantes ♦ Mise en place
- Bénéficiaires ♦ Alimentation
- Régime fiscal et social

Chapitre 5 : La prime de partage de la valeur

- Origine de cette prime
- Versement et déclaration de la prime
- Régime fiscal et social

Chapitre 6 : Focus sur les principaux apports de la loi n° 2023-1107 du 29 novembre 2023